

Swisscom et ses partenaires sociaux parviennent à un accord

Swisscom revoit les salaires à la hausse de 1,4%. C'est le résultat des négociations salariales entre Swisscom et ses partenaires sociaux, le syndicat Syndicom et l'Association du personnel transfair.

Cette hausse de salaire de 1,4% sera effective pour environ 14 000 collaborateurs Swisscom soumis à la CTT, à compter du 1^{er} avril 2019. Les collaborateurs ayant fourni une bonne performance bénéficieront d'une augmentation d'au moins 0,9%, le reste de la hausse de la masse salariale étant distribué individuellement, en fonction de la fourchette salariale et de la performance. S'agissant des collaborateurs dont le salaire se situe dans la tranche supérieure de la fourchette salariale, ils percevront un versement unique. Cette hausse permet également de tenir compte du renchérissement.

Hans Werner, responsable Group Human Resources: «Je suis vraiment ravi que nous soyons parvenus à trouver, avec nos partenaires sociaux, une solution équilibrée pour les salaires de 2019. Nous nous affirmons sur un marché hautement concurrentiel et investissons en parallèle des milliards pour offrir le meilleur réseau à la population et à la place économique suisse. Et tout cela n'est possible qu'avec des collaboratrices et collaborateurs exceptionnels et engagés.»

Robert Métrailler, transfair, sur le résultat des négociations: «Le syndicat transfair est satisfait du résultat car une grande partie du personnel profitera d'une hausse générale de salaire en plus de l'augmentation individuelle. Ces prochaines années, un effort devra encore être fourni afin que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs puisse bénéficier des mesures salariales.»

Et Giorgio Pardini, syndicom, d'ajouter: «La hausse générale des salaires de 0,9% pour une grande part des collaborateurs compense le renchérissement. Swisscom reconnaît ainsi la forte valeur du travail de ses collaborateurs et tient compte de la hausse des prix à la consommation.»

Berne, le 12 février 2019